

Partir en Inde



Inde pratique

Décalage du fuseau horaire
+ 05 heures 30 minutes UTC

Décalage horaire par rapport à la France
+ 03 heures 30 minutes en été
+ 04 heures 30 minutes en hiver

Grandes villes
New Dehli (capitale), Bombay, Calcutta, Madras, Bangalore, Hyderabad

Aéroports
DEL : Delhi 20 kilomètres du centre ville

BOM : Bombay (Mumbai) 30 kilomètre du centre ville

CCU : Calcutta (Kolkata) 20 kilomètres du centre ville

MAA : Madras (Chennai) 12 kilomètres du centre ville

Langue officielle
Hindi, Anglais

Monnaie
Roupie (1€ = 72,1206 (INR))

Principales Religions
Hindouisme, Islam, Sikhisme, Bouddhisme ...

Indicatif téléphonique
+93 (pour contacter l'Inde)
+33 (pour contacter la France depuis l'Inde)

Electricité
230 V, 50Hz prise de type C (comme en France) ou D (prévoir un adaptateur)

Formalités administratives

Passeport

Pour voyager en Inde il est impératif de posséder un passeport en cours de validité dont la date de validité est supérieure à 6 mois en rapport à la date de retour.

Assurance - Assistance

Les garanties d'assistance de vos différents contrats peuvent être cumulables si chaque assureur est sollicité dans les délais impartis.

Pensez à contacter vos différents services d'assistance avant le départ afin de prendre connaissance des garanties existantes en cas de frais médicaux, rapatriement... (assurance voyage, carte bleue, multirisque habitation, assurance véhicule, assistance mutuelle) et vérifiez les conditions générales de vos différents contrats.

Visas

Les ressortissants Français sont soumis aux Visas pour séjourner en Inde. Les personnes arrivants sans Visa en cours de validité sont refoulées par les autorités Indiennes.

Tout étranger arrivant sous couvert d'un visa « touriste » valable pour une période de six mois maximum est dispensé de s'enregistrer auprès des services de l'immigration.

En fonction de la nature du visa sollicité, la date d'expiration du passeport doit être postérieure d'au moins 3 ou 6 mois à la date de fin de validité du visa.

Cependant depuis le 1er mai 2015, les autorités Indiennes ont mis en place un dispositif de délivrance de visa à l'arrivée, appelé « e-Tourist visa », qui est opérationnel

dans 16 aéroports sur le territoire Indien (dont Bangalore, Bombay, Calcutta, Chennai, Delhi, Goa, Hyderabad, Kochi et Trivandrum).

Le visa délivré à l'arrivée n'est valable que pour une durée de 30 jours et pour une entrée unique sur le territoire Indien.

Coordonnées de l'ambassade

Service Consulaire de l'Ambassade
2/50-E Shantipath, New Delhi 110 021
Téléphone : + 91 (11) 43 19 61 00.
Site Web : <https://in.ambafrance.org/>

Recommandations médicales

Vaccins

Aucun vaccin n'est obligatoire pour un séjour en Inde, cependant il est vivement recommandé d'avoir les vaccins suivants à jour :

- diphtérie,
- tétanos (très conseillé),
- poliomyélite,
- fièvre typhoïde (possible en combinaison avec l'hépatite A),
- hépatite A (conseillé),
- hépatite B (conseillé),
- coqueluche,
- rougeole, oreillons, rubéole (ROR).

Dans le cas où vous visitez des régions reculées et/ou que vous organisez un séjour prolongé en Inde, il est recommandé de faire les vaccins suivants :

- rage,
- encéphalite japonaise (en fonction de la période et du lieu de séjour),
- méningite à méningocoque A+C (pour les séjours prolongés dans le Nord de l'Inde).

Inde et paludisme...

Le paludisme est une infection parasitaire transmise par les moustiques Anophèles infectés.

Les recommandations de l'Institut Pasteur

Risque de paludisme en milieu rural :

Une protection contre les piqûres de moustiques et une chimioprophylaxie par Atovaquone-Proguanil ou Doxycycline ou Méfloquine sont recommandées pour les séjours en milieu ruraux, quelle que soit la période de l'année, pour :

Odisha, Chhattigarh, Maharashtra, Karnataka, Goa, Gujarat, Madhya Pradesh, Jharkhand, Bengal ouest, Nord-Est du pays, Îles Andaman-et-Nicobar

Faible risque de paludisme :

Une protection contre les piqûres de moustiques est recommandée, une chimioprophylaxie n'est pas nécessaire, pour :

Tamil Nadu, Andhra Pradesh, Uttar Pradesh, Rajasthan, Bihar, Penjab, Haryana, New Delhi et ses alentours, Uttarakhand

Absence de risque de paludisme :

Bombay, Nagpur, Nasik, Pune, Bangalore, Calcutta et le reste du pays

Prévention

Le meilleur moyen d'éviter les aléas de santé au cours de votre voyage est de respecter certaines règles d'hygiène.

N'hésitez pas à nous demander notre fiche d'information sur la santé en voyage.

Informations touristiques

Climat

Il existe 3 grandes saisons en Inde :

- **Saison tempérée** : (octobre à mars) la journée, les températures oscillent entre 25 et 30 degrés, avec en décembre et janvier, des nuits un peu plus fraîches,
- **L'été** : (d'avril à juin-juillet) il s'abat sur les plaines une chaleur étouffante notamment dans les régions semi-arides et désertiques du Nord (température autour de 40°C),
- **La mousson** : (fin juin à début septembre dans le Nord, octobre dans le Sud) il s'agit d'un phénomène climatique

d'une durée et d'intensité imprévisible. Pas idéal pour les visites, mais il y a aussi des avantages : les tarifs hôteliers sont très bas, les paysages sont superbes avec des ciels de couleurs incroyables, il y a beaucoup moins de touristes, donc plus de tranquillité et des températures fraîches et agréables.

Fêtes nationales

3 dates en Inde

Le 26 janvier : le jour de la République,

Le 15 août : le jour de l'Indépendance,

Le 02 octobre : l'anniversaire de Gandhi Jayanti.

Quelques festivals à ne pas manquer

La vie en Inde est ponctuée de nombreux festivals au cours de l'année.

Participer à l'un d'entre eux vous permettra de vous imprégner de la culture locale.

Voici une sélection des plus beaux festivals à ne pas manquer :

- « **Makar Sankranti** » aussi appelé fête des moissons où tout le monde monte sur les toits et fait voler des cerfs-volants (aux alentours du 14 janvier),
- « **Holi** » Fête des couleurs (équinoxe du printemps),
- « **Ganesha Chaturthi** » célébration du dieu Ganesh pour une durée de 11 jours maximum (fin août/début septembre),
- « **Diwalee** » fête des Lumières pour une durée de 5 jours (fin octobre/ début novembre).

Les éléments que vous trouverez sur cette fiche d'informative ne sont que des conseils et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de notre service d'assistance, ni de ses auteurs. Par conséquent, il est impératif de consulter votre médecin avant votre départ et d'interroger les services compétents quant aux formalités à accomplir.